



MAIRIE DE MARLIOZ

DEPARTEMENT de HAUTE-SAVOIE
COMMUNE de MARLIOZ

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 15 avril 2021

Convocation en date du 08 avril 2021

Ouverture de la séance : 20 h

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de MARLIOZ se sont réunis en session ordinaire, à la salle des associations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent DUTOIT, Maire.

M. le Maire vérifie que le quorum est atteint.

Présents : Vincent DUTOIT, Marie-Christine GLANDUT, Jérôme LYONNAZ, Maryline ARMAND, Thomas MONOD, Alexandra CHAVET, Jean-Philippe ARNAUD, Jérémy VAILLOT, Vincent LESAGE, Marie MOULINIER, Orlando DOMINGUES, Elisabeth DUC, Delphine SOLLEGRE, Lise GIROD, Bruno PENASA

Secrétaire de séance (conformément à l'article L2121-15 du CGCT) : Jérémy VAILLOT

D2021-15-04-001

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 mars 2021, et demande s'il y a des remarques.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (13 pour, 2 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 mars 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2021-15-04-002

COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL M14

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant :

- ° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés,
- ° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 pour, 0 contre, 3 abstentions) :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2021-15-04-003

COMPTES DE GESTION 2020 BUDGET EAU M49

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant :

- ° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés,
- ° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 pour, 0 contre, 3 abstentions) :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2021-15-04-004**ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 BUDGET PRINCIPAL M14 ET BUDGET EAU M49**

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Le conseil municipal procède au vote d'un président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2020 M14 et M49.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (13 pour, 0 contre, 2 abstentions) :

- **DESIGNE** Mme Marie-Christine GLANDUT, présidente de séance, pour l'approbation des comptes administratifs 2020 M14 et M49.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Monsieur Vincent DUTOIT, Maire, quitte la séance pendant le vote des comptes administratifs 2020 M14 et M49.

D2021-15-04-005**COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 BUDGET PRINCIPAL M14 ET BUDGET EAU M49**

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine GLANDUT, Adjointe au Maire, délibérant sur les comptes administratifs 2020 M14 et M49 dressés par M. Vincent DUTOIT, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M14

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		469 302.30				469 302.30
Opérations de l'exercice	489 574.86	655 484.91	801 573.02	1 237 204.99	1 291 147.88	1 892 689.90
TOTAUX	489 574.86	1 124 787.21	801 573.02	1 237 204.99	1 291 147.88	2 361 992.20
Résultats de clôture		635 212.35		435 631.97		1 070 844.32
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		635 212.35		435 631.97		1 070 844.32

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX M49

Résultats reportés		214 045.32		48 528.25		262 573.57
Opérations de l'exercice	164 482.98	96 154.21	134 775.72	124 206.29	299 258.70	220 360.50
TOTAUX	164 482.98	310 199.53	134 775.72	172 734.54	299 258.70	482 934.07
Résultats de clôture		145 716.55		37 958.82		183 675.37
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		145 716.55		37 958.82		183 675.37

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (11 pour, 0 contre, 3 abstentions) :

- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE** et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** les comptes administratifs des budgets M14 et M49 de l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2021-15-04-006

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 BUDGET PRINCIPAL M14

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Après étude, et délibération,

Le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 pour, 0 contre, 3 abstentions) :

* **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2020,
soit l'excédent de fonctionnement d'un montant de **435 631.97 €**
comme suit au budget primitif 2021 :

- section d'investissement au compte 1068 pour **435 631.97 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2021-15-04-007

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 BUDGET EAU M49

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Après étude, et délibération,

Le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 pour, 0 contre, 3 abstentions) :

* **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2020,
soit l'excédent d'exploitation d'un montant de **37 958.82 €**
comme suit au budget primitif 2021 :

- Maintien en section d'exploitation au compte
002 en recettes pour **37 958.82 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2021-15-04-008

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL M14 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

M. le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif communal M14 de l'exercice 2021, et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire, après vote à main levée (12 pour, 1 contre, 2 abstentions) :

- **ARRETE** le budget communal comme suit :
 - Section de fonctionnement **1 225 284.00 €**
 - Section d'investissement **2 306 714.15 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2021-15-04-009

BUDGET PRIMITIF EAU M49 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

M. le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif M49 de l'eau de l'exercice 2021, et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire, après vote à main levée (12 pour, 1 contre, 2 abstentions) :

- **ARRETE** le budget communal comme suit :
 - Section d'exploitation **162 751.23 €**
 - Section d'investissement **479 680.07 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2021-15-04-010

TAUX D'IMPOSITION 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

M. le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition de 2021 des taxes directes locales.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 pour, 0 contre, 3 absentions),

- **DECIDE** d'appliquer les taux suivants pour l'exercice 2021 :

- Taxe foncière bâti	22.07 %
- Taxe foncière non bâti	47.91 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	20.53 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2021-15-04-011

REHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DE MARLIOZ/CHAVANNAZ : ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire de Marlioz/Chavannaz, il est nécessaire d'avoir recours à un cabinet concernant la maîtrise d'œuvre. L'estimation du projet affectée aux travaux est de 2 800 000 € HT (3 360 000 € TTC).

Conformément au code de la commande publique et compte-tenu du montant estimé du marché, il est nécessaire de recourir à un marché formalisé. Dans ce cadre, la procédure avec négociation apparaît comme la procédure la plus adaptée aux enjeux du projet.

Un avis d'appel à candidature a été mis en place via le Dauphiné Libéré (en date du 16/12/2020), le BOAMP et le JOUE (en date du 14/12/2020), avec une remise des candidatures au plus tard le 11/01/2021 à 12 h.

L'ouverture des plis et analyse des 26 candidatures reçues a été faite par la commission d'appels d'offres en date du 27/01/2021 à 16 h. Selon les critères d'attribution, 3 candidats ont été retenus, à savoir :

- DELTA Architectes SARL d'Usinens 74910 (note globale 28.50/30) classement : 2
- ATELIER WOLFF Architectes de Chavanod 74650 (note globale 28/30) classement : 3
- ATELIER Architecture C. BOIDEVAIX d'Alex 74290 (note globale 29/30) classement 1

La date de remise des offres pour négociation a été fixée au plus tard au 08/03/2021 à 12 h, et la commission d'appels d'offres en date du 12/03/2021 à 17 h a analysé les offres, à savoir :

- DELTA Architectes SARL d'Usinens 74910 (note globale 85/100) classement : 1 / taux de rémunération de 11.75 % / forfait provisoire de rémunération de 329 000 € HT / 394 800 € TTC
- ATELIER WOLFF Architectes de Chavanod 74650 (note globale 83.04/100) classement : 3 / taux de rémunération de 14.075 % / forfait provisoire de rémunération de 394 100 € HT / 472 920 € TTC
- ATELIER Architecture C. BOIDEVAIX d'Alex 74290 (note globale 83.12/100) classement : 2 / taux de rémunération de 14.616 % / forfait provisoire de rémunération de 409 260 € HT / 491 112 € TTC

Compte-tenu de la qualité des offres reçues, les membres de la commission d'appels d'offres, lors de cette séance, ont décidé de ne pas recourir à la négociation avec les 3 candidats ayant remis une offre.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de retenir le cabinet DELTA Architectes SARL d'Usinens 74910 (groupement conjoint d'entreprises avec forfait provisoire de rémunération : DELTA Architectes SARL pour 257 287.14 € HT, SAS STEBAT d'Albertville 73200 pour 28 576.92 € HT, THERMIFLUIDES de Culoz 01350 pour 43 136.94 € HT).

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 pour, 2 contre, 1 abstention) :

- **DECIDE** d'attribuer le marché au cabinet DELTA Architectes SARL d'Usinens 74910, offre jugée économiquement la plus avantageuse, avec un taux de rémunération de 11.75 % et un forfait provisoire de rémunération de 329 000 € HT / 394 800 € TTC, en groupement conjoint d'entreprises mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché et les pièces nécessaires à leurs conclusions et à leurs règlements,
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

DIVERS

Subventions allouées

- Création de hangars communaux : Etat 55 700 €, Département 44 600 €.
- Réseaux eau et secs STEP : Région agence de l'eau 34 122 €, Département 57 690 €.

Accessibilité ADAP mises aux normes (Marie-Christine GLANDUT)

- Agenda poursuivi : mise aux normes wc, accueil et parvis de la mairie pour environ 15 000 €, en attente de la réponse à la demande de subvention.

Fossés de la route de la forêt

- Le bord des fossés s'affaisse et finit par se boucher avec les véhicules qui se garent au début du chemin. Une barrière en bois à chiffrer sera posée afin que les riverains ne stationnent plus dans cet espace.

Arrêt bus « chez Guédot » sur la RD27 (Jérémy VAILLOT)

- Accès dangereux pour les enfants, vitesse excessive des véhicules, prévoir une protection de l'arrêt bus pour que les enfants soient protégés.
- Le point est noté et nous allons étudier ce sujet.

Sécurité « Chez les Gay »

- Etude en cours pour sécuriser le cheminement des piétons au bord de la route.

Site internet vaccinations COVID (Vincent LESAGE)

- Lien centre de vaccination à La Balme de Sillingy mis en place sur le site internet et facebook, par le biais de « doctolib ».
- Flyers distribués dans les boîtes à lettres (Marie-Christine GLANDUT), pour ne pas jeter de vaccins et pour les personnes volontaires.
- La réservation est ouverte au plus de 55 ans sur « doctolib », et il y a des critères (Elisabeth DUC).
- 500 vaccins par semaine sont attribués pour La Balme de Sillingy, et 2 000 par semaine sont à venir.

Route de « Grière » / « Vorzia »

- Travaux en cours : manque candélabre, 2 plateaux, abri bus, chemin piétons, plateforme pour containers et plateforme du poids public (Alexandra CHAVET).
- Des réserves ont été posées avec les entreprises qui doivent reprendre certaines parties.

Les Jardins de la Balme de Sillingy (Jérémy VAILLOT)

- Appel aux volontaires lancé pour un entretien du jardin de Marlioz : Mme Virginie LAFFELY s'est proposée.
- Le désherbage sera fait par les élus (Jérôme LYONNAZ).

Elections départementales et régionales

- Les 20 et 27 juin, peut-être à la salle des fêtes. Du matériel sera à acheter (isoloir, plexis).

Crèche à Chêne-en-Semine (Jérémy VAILLOT)

- La crèche « les petits lutins » à Chêne-en-Semine reste ouverte pendant les restrictions COVID (info d'Elisabeth DUC). Mis en place sur le site internet.
- Réunion pour les assistantes maternelles prévue à Frangy pour parler du Relais Assistants Maternels itinérant sur Seyssel et Frangy (info d'Elisabeth DUC).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Pour extrait conforme,



M. Vincent DUTOIT,
Maire de MARLIOZ